

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04/09/2018

### **Absents :**

- Sophie REVERT- Bruno MOSZKOWSKI- Teddy BENDRISS- Marie VOULHOUX

La séance a été ouverte à 19H10

### **1 Travaux assainissement**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la totalité de l'opération des travaux d'optimisation du fonctionnement de la station par changement des vannes de sectionnement et la création d'un réseau complémentaire sur une partie du réseau principal et la mise aux normes d'un tronçon du réseau ; le montant HT de l'opération, soit 17 188 € ; et les modalités financières de cette dernière.

Il sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour cette opération.

### **2 Convention assainissement**

M. le Maire indique que dans le cadre des travaux d'assainissement, il y a lieu de signer une convention avec les consorts Loyer Marc.

### **3 Convention passage Enedis**

M. le Maire informe le conseil que ENEDIS souhaite améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. La prochaine tranche prévue traversera le lieu-dit Cindron – parcelle D294 appartenant à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux.

### **4 Bail hangar communal**

M. le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2018 concernant le bail de location du hangar communal. L'article 9 de ce document fait mention de charges. Or, aucune charge ne peut être imputée sur ce bien qui n'est pas un appartement. Il convient donc de rédiger un avenant précisant que seul le loyer mensuel est de 200 euros, charges comprises.

### **5 Nettoyage école**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'arrêt du contrat de prestation de services pour le nettoyage de l'école par M. Eddy Melech, à la fin du mois de juin.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte qu'un contrat pour le nettoyage de l'école soit signé avec M. Bouchra Oukbich, Bugey Services et Nettoyage, auto-entrepreneur à Belley ; et précise que le coût de la prestation sera de 15 € de l'heure avec quatre interventions hebdomadaires.

### **6 Affaires scolaires**

La rentrée scolaire s'est bien passée. 73 élèves fréquentent l'école de Contrevoz.

Du nouveau matériel a été installé et la 3<sup>ème</sup> salle de classe est meublée.

Une « journée environnement » est prévue le 2 octobre, après-midi.

## **7 Urbanisme**

M. le Maire rappelle que le prévisionnel 2018 des dépenses pour le service « application droits de sols » est de 130 000 € à répartir par commune suivant le nombre de dossiers de l'année 2017. Il donne lecture de l'avenant n° 1 qui précise le montant de la participation de la commune pour l'année 2018, soit 1118 €.

## **8 Questions diverses**

La commune s'est prononcée contre la proposition d'Enedis qui voulait changer le compteur de l'église par un compteur Linky.

La séance a été levée à 21h 15

Le Maire

Alain SAUREL